

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical du 12 décembre 2017 aux Essarts-le-Roi

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. CHIVOT Auffargis
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : MMES LE LAGADEC, DUC, DUMAZEAU, LECA, MANOUVRIER, MONTET, TISSERONT et MM BARONE, HARDY, PERRIN, POUZERGUES et STEPHAN.

Absents excusés :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay

Pouvoirs :

Mme AUBERT à M. VANDEWALLE
Mme DARMON à M. POUPART

1. Approbation du compte-rendu du bureau du 19 octobre 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Validation des aides attribuées par la Commission Architecture, Urbanisme et Paysage du 24 octobre 2017

Aménagement des entrées de bourg (Saint-Léger-en-Yvelines)

La commune de Saint-Léger souhaite aménager deux de ses entrées de ville, sur la route de Houdan et la route de Rambouillet. Les aménagements envisagés comprennent la plantation de haies afin de séparer le flux des véhicules des circulations piétonnes et afin de masquer les services techniques (160ml au total).

La commune sollicite donc une subvention du Parc naturel au titre des « Travaux de requalification des franges » (aide n° 6-7)à un taux de 70%, destinée à subventionner les travaux liés aux plantations, estimés à 3 948.60 € HT. Montant de l'aide du PNR : 2764.02 €.

Cette aide est attribuée à l'unanimité.

3. Validation des aides attribuées par la Commission Tourisme, Déplacements, Liaisons douces du 27 novembre 2017

Mise en place d'une micro signalétique pour le musée R. DEVOS à Saint-Rémy

Afin de guider les piétons qui viennent depuis la gare jusqu'au musée, mais également afin de gérer le stationnement anarchique des personnes qui viennent au musée en voiture, la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, a décidé d'installer une signalétique spécifique pour la fondation Raymond DEVOS. Cette signalétique vise donc à orienter les piétons depuis la gare via un itinéraire sécurisé et à inciter les automobilistes qui viennent visiter le musée, à aller se stationner sur le parking de l'Espace Jean Racine où ils pourront récupérer la sente piétonne qui mène au musée.

Coût de l'opération : 8 714,10 €

Coût pour la commune 50 % : 4 357,05 €

Coût pour le PNR 50 % : 4 357,05 €

Des membres du bureau syndical demande le descriptif précis de cet équipement signalétique : il correspond à 8 supports et 14 lames. Cette aide est attribuée à l'unanimité.

4. Validation des aides attribuées par la Commission Education à l'Environnement et au Territoire du 15 novembre 2017

Ecole maternelle Petit-Prince à Magny-les-Hameaux

4 projets de classes présentés dans le cadre d'un projet d'école, ont chacun fait l'objet d'une demande de soutien financier. La participation du Parc contribuera à la mise en place d'un poulailler pédagogique au sein de l'école ainsi que des actions pédagogiques associées. Ce projet d'école permet d'engager avec les enfants une réflexion autour du gaspillage alimentaire et de la gestion des déchets, les poules contribuant au recyclage des déchets, mais aussi de travailler sur la découverte du vivant. Grâce à un partenariat avec une ferme pédagogique, les animaux sont récupérés pendant les vacances scolaires.

La participation du Parc est répartie sur les 4 projets de la façon suivante :

Classe / enseignant	Participation financière du PNR
Mme VALENZI (PS/GS)	272 €
Mme WARNIER (PS/GS)	242,78 €
Mmes DENDRONNEAU et LAIGO (PS/MS)	500 €
Mme RAOUL (PS/MS)	500 €

Ces aides sont attribuées à l'unanimité.

5. Validation des aides attribuées par la Commission Développement économique et Energie du 30 novembre 2017

Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce du Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse

Création de l'entreprise ICPE Le Roux à Saint-Rémy-lès-Chevreuse – plombier/chauffagiste

M. Thierry LE ROUX

- Achat d'un véhicule, aménagement, machines-outils : 34 532 € HT
- Subvention accordée : 5 180€

Cette subvention est financée par le fonds FISAC et ne peut l'être par le Pacte rural régional car il s'agit d'un artisan.

Energie

Conseil en énergie partagé phase 1 Auffargis 2016/2017

- Cout total de l'opération : 6 123€
- Montant de l'aide du PNR (70%) : 4 286€
- Subvention CART (10%) : 612,30€

Ces aides sont attribuées à l'unanimité.

6. Validation des aides attribuées par la Commission Biodiversité et Environnement du 5 décembre 2017

Création d'une haie champêtre d'essences locales et diverses

M. Vauthier (Longvilliers)

Le projet consiste en la plantation d'une haie champêtre sur 3 côtés de la parcelle et sur un linéaire total de 250 mètres. La demande d'aide comprend la fourniture des plants et des protections anti gibiers.

Coût de l'opération : 1 100 € HT
Subvention Parc (40%) : 440 €

Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires

Commune de Clairefontaine-en-Yvelines

→ Broyeur à branches et végétaux pour la mise en œuvre des objectifs visés.

Coût de l'opération : 15 000 € HT
Subvention Parc (30%) : 4 500 €

Monsieur Vandewalle ainsi que M. Poupart demandent que l'acquisition du broyeur par la commune de Clairefontaine-en-Yvelines soit communiquée dans la prochaine lettre aux élus, afin qu'il puisse être prêté le cas échéant.

M. Montégut attire l'attention des membres du bureau sur le risque d'accidents en dépit de l'intérêt de tels engins. Ces accidents peuvent être extrêmement graves, il importe qu'un personnel très bien formé puisse les utiliser. M. Poupart assure qu'une formation obligatoire est dispensée lors des premières utilisations de ce broyeur. D'autre part M. Montégut attire également l'attention sur le débit de branches sèches qui peut tuer un broyeur.

Les communes ont réfléchi sur la création d'une plateforme pour le dépôt des déchets verts, mais pour le moment ce projet n'a pas abouti, le dépôt des déchets verts nécessite des transports fréquents non coordonnés.

Ces aides sont attribuées à l'unanimité.

7. Ajouts et modifications de tarifs pour la boutique de la Maison du Parc et du Petit Moulin des Vaux de Cernay

- Sirop « sous l'arbre », M. Marc Chenu « l'Alchimiste » : **16,00 €**
- Miel, M. Petruzella : pot de 250g : **4,00 €**
- Terrines de campagne, Ferme de la Quoiqueterie : 200 g au prix de **4,50 €**
- Rillettes d'oie, Ferme de la Quoiqueterie : 200 g au prix de **8,00 €**
- Bière de Noël, Brasserie de la Vallée de Chevreuse, Volcelest : 75 cl au prix de **5,10 €**
- Coffret de Noël, Brasserie de la Vallée de Chevreuse, Volcelest : 2 bières de Noël 75 cl + 2 Verres gravés avec le logo de la brasserie au prix de **22,00 €**
- Trousses voyageurs, Les Ecos Actions **15,00 €**
- Dessous de verre Petit Moulin **8,00 €**

Modification de tarifs pour le Petit Moulin des Vaux de Cernay :

Une légère hausse des prix des produits dérivés, carterie, papeterie et des consommations de l'espace café est proposée sans toucher à la librairie et aux tarifs d'entrée.

Dans la plupart des cas, la hausse est proposée de 0.50 €. Initialement les tarifs avaient été fixés à un coût proche de leur prix de revient afin de les tester lors de la première année de fonctionnement du musée.

Concernant l'espace café, il semble que la distinction des tarifs « visiteurs » et tarifs « non visiteurs » sur le menu du café semble parfois mal passer auprès des consommateurs.

Il est proposé de revenir **au tarif unique** sur la carte et de plutôt proposer aux visiteurs du musée une réduction d'1€ uniquement sur les boissons sur la présentation du ticket d'entrée. Ils en seront informés au moment d'achat du ticket d'entrée et cette information sera également mentionnée sur la carte.

Produit	Ancien Tarif	Nouveau Tarif
Produis dérivés		
Puzzle	12,00 €	12,50 €
Crayon de papier	1,50 €	2,00 €
Porte-clés	3,00 €	3,50 €
Maquette Moulin	10,00 €	10,50 €
Gobelets Eco-cup	1,50 €	2,00 €
Posters (reproduction)	8,00 €	8,50 €
Carterie		
Cartes postales paysages PNR	1,70 €	2,00 €
Papeterie		
Marque pages	1,00 €	1,50 €
Espace café		

Consommations	Anciens tarifs visiteur/non visiteur	Nouveaux Tarifs	Réduction accordée
Thé, café, chocolat chaud	1,50 €/ 2,50 €	2,50 €	1€
Café gourmand	2,50 €/ 3,50 €	3,50 €	1€
Jus de pomme/poire	1,50 €/ 2,50 €	2,50 €	1€
Jus de pomme pétillant	2,00 €/ 2,50 €	2,50 €	1€
Sirop d'Alchimiste (un verre)	3,50 €	4,00 €	
Financiers	1,00 €/ 1,50 €	1,50 €	
Tartes salées	3,00 €	3,50 €	
Tartelettes simples	2,50 € / 3,00 €	3,00 €	
Tartelettes saison	3,50 €/ 4,00 €	4,00 €	

Autorisation d'appliquer 1€ de réduction sur le prix d'entrée au Petit Moulin

Nous souhaitons développer les partenariats avec d'autres établissements culturels et touristiques du territoire en proposant un tarif réduit sur l'entrée du musée dès le 2^{ème} site visité. Cette réduction est déjà mise en place depuis le début de l'année avec l'Abbaye des Vaux de Cernay, nous aimerions développer ce partenariat avec La Chapelle à Clairefontaine-en-Yvelines, le musée de Raymond Devos à Saint-Rémy-les-Chevreuse, et la Maison Elsa Triolet Aragon à Saint-Arnoult-en-Yvelines. Il s'agit d'un coupon de réduction distribué dans les établissements partenaires et donnant droit à la réduction d'un 1 € ou tarif réduit dans l'autre établissement.

L'intégralité de ces nouveaux tarifs est adoptée à l'unanimité.

Information sur le prochain contrat de Parc

Le Président du Parc informe les membres du bureau de la signature du prochain contrat de Parc, qui sera approuvé par une commission permanente en janvier prochain.

La reprise par la Région des montants traditionnellement accordés par les départements membres du syndicat mixte dans les années récentes s'est faite à l'identique dans les 3 parcs. Il est ainsi mis fin à la clé de répartition 60%/40%. Le Parc de Chevreuse qui possède plusieurs équipements pédagogiques, touristiques et culturels se retrouve face à une difficulté particulière. La Région n'a pas souhaité financer davantage notre Parc du fait de l'ouverture au public du château médiéval de la Madeleine ou du Petit Moulin, qui sont des propriétés départementales ou de l'existence unique en Ile-de-France d'un Centre d'Initiation Nature/gîte d'étape aux Hauts-Besnières et d'un autre gîte sur la commune de Dampierre. Le Parc doit donc trouver d'autres sources de financement. Le département de l'Essonne est favorable à une convention annuelle particulière et renouvelle son soutien au Parc naturel. S'agissant du département des Yvelines, M. Vandewalle annonce qu'il rencontre la vice-présidente en charge de l'environnement et du tourisme, Mme Kollmannsberger en fin d'année 2017.

Le Président détaille les trois volets du contrat de Parc :

- Un volet frais de structure sensiblement contraint qui respecte l'impératif politique de la Région de réduction des coûts de fonctionnement
- Un volet « socle » en fonctionnement et investissement financé sur la ligne CPER. La fongibilité de ces crédits – à partir d'une répartition proposée par le contrat de Parc 2018-2020 - , dans le cadre strict des enveloppes dédiées au fonctionnement et à l'investissement est soumise à l'approbation d'un comité de pilotage réunissant des élus régionaux et du Parc.
- Un volet « droit commun » qui correspond à un accès privilégié aux dispositifs régionaux.

Le total de ces trois volets correspond à 40 Millions pour les 4 parcs.

Ce prochain contrat de Parc entrainera probablement quelques redéploiements dans l'équipe technique.

Le Président précise qu'il a demandé une réunion où les dispositifs régionaux soient présentés précisément aux agents du Parc, afin de leur permettre d'aider leurs interlocuteurs du territoire à solliciter les aides régionales de droit commun.

Les pistes de travail afin de s'adapter à ce nouveau contrat de Parc sont les suivantes :

- Un système de plancher pour les subventions aux communes afin d'éviter un coût de gestion élevé ? A réfléchir car parfois ce sont de petits soutiens qui peuvent être très utiles et qui font le maillage territorial fin d'un PNR.
- Simplification budgétaire par un moindre nombre d'opérations votées (opérations davantage globalisées).

Il est prévu une signature officielle du contrat de Parc en présence de la Présidente de Région. Tous les élus du Parc seront invités.

Mme Giobellina s'interroge sur la reprise par la Région des participations régionales, ce qui fragilise la gouvernance partagée du syndicat mixte. Elle estime que cela crée un précédent parmi les PNR français. Le schéma type idéal d'une structure de gouvernance qui soit l'émanation de tous les acteurs du territoire est mise à mal. Mme Giobellina s'interroge également sur le statu quo relatif aux EPCI, pourquoi ne participeraient-ils pas au financement du Parc par une cotisation ? M. Vandewalle répond qu'il n'y a pas consensus sur ce point, il craint que les communes n'estiment être doublement mises à contribution si on ouvre les cotisations aux EPCI. Pourtant estime Mme Giobellina, les missions du Parc portent sur des domaines de compétences souvent dévolus aux EPCI. Le syndicat mixte du Parc apporte une ingénierie sur ces domaines de compétences, il serait légitime de veiller à une juste rétribution par l'échelon de collectivités directement concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.